

**Esneux**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Marc LEBAS** demeurant Route du Condroz 531 à 4031 Angleur.

Le terrain concerné est situé **Allée de la Fraineuse, 44 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section B n°23V18.

La demande vise les travaux suivants : **Régularisation d'une lucarne** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- L'utilisation de panneaux pour le parement de la lucarne ;
- La lucarne n'est pas isolée
- Le revêtement de la toiture de la lucarne n'est pas le même que celui de la toiture principale ;

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°4) pour les raisons suivantes :

- la lucarne n'est pas placée dans la moitié inférieure du versant de la toiture ;
- la longueur de la lucarne dépasse le 1/3 de la longueur du versant ;
- la lucarne n'a pas une dominante verticale

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, (**uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44**) à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale, Service urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 août 2026 au 04 septembre 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be